Le Mouvement Associatif

Conseil APF de Région (CAPFR) Bretagne

Instance politique, constituée de deux membres élus de chaque conseil départemental, et des représentants élus aux commissions nationales (jeunes, parent d'enfant en situation de handicap, parent en situation de handicap, membre de la famille, actions revendications).

Les missions du CAPFR

- Mettre en œuvre les orientations politiques nationales de l'Association des Paralysés de France.
- Définir les orientations politiques régionales de l'Association des Paralysés de France dans le cadre des orientations nationales.
- Organiser, parmi les membres du CAPFR et les adhérents à jour de cotisation, la représentation politique de l'APF dans la région ; ces représentants doivent jouir du plein exercice de leurs droits civiques.
- Donner un avis préalable sur les projets à dimension régionale soumis au Conseil d'Administration.
- Valider les groupes « Initiative » de la région.
- Se tenir informé de l'action des conseils départementaux, des délégations, des établissements et services de l'Association des Paralysés de France dans les départements qui composent la région.
- Informer de ses travaux les Conseils Départementaux et, en lien avec ces derniers, les adhérents de la région.
- Participer à l'échange d'informations entre les territoires et les commissions nationales.

Conception & impression : APF 3/ concept 02 98 59 53 09

Contact

Conseil APF de Région
Rue de la Bussonnière
44240 LA CHAPELLE-sur-ERDRE
Tél. : 02 28 01 26 00
Fax : 02 28 01 26 55
Mail : br.nantes@apf.asso.fr